



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 octobre 2024

TÉLÉTRAVAIL : LE SURCÔÛ POUR LES SALARIÉS PEUT DÉPASSER 100€ PAR MOIS. COMMENT ALLÉGER LES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ ET QUELLES INDÉMNITÉS PEUVENT ÊTRE DEMANDÉES ?

La généralisation du télétravail entraîne une hausse significative des frais courants pour les salariés (électricité, chauffage, eau...). Selon une étude du cabinet ConvictionsRH¹ les surcoûts engendrés peuvent atteindre jusqu'à 174 euros par mois en fourchette haute (hors économies potentielles). Sur cette question des frais engendrés, la consommation d'énergie (électricité voire gaz) est bien sûr centrale. Face à cette réalité, le fournisseur Ohm Énergie rappelle que des solutions existent pour alléger la facture énergétique des télétravailleurs qui peuvent par ailleurs prétendre à des indemnités.

Un phénomène en progression

En 2024, le télétravail concerne environ 31% des salariés français², soit près d'un tiers de la population active. Cette pratique, désormais bien ancrée dans le paysage professionnel, soulève des questions quant à son impact sur les dépenses énergétiques des ménages.

Des surcoûts énergétiques variables mais conséquents

L'intensification de l'utilisation des appareils électriques dans le cadre du télétravail impacte fortement les factures d'énergie. Selon l'étude du Cabinet ConvictionsRH¹, les salariés concernés voient leurs dépenses courantes (énergie, eau...) augmenter en moyenne entre 13 (pour une habitation de 50 m² chauffée au gaz, sans surcoût de repas) et 174 € (en fourchette haute (pour 200 m² chauffé à l'électrique, frais de repas et de cafés inclus) par mois. Le chauffage représente la part la plus importante de ces dépenses, suivi par les ordinateurs et l'éclairage. À titre d'exemple, la consommation d'un ordinateur fixe peut entraîner une dépense annuelle de 240 kWh, soit environ 60 € par an³.

L'indemnisation par les employeurs est prévue

Depuis l'ordonnance de 2017, le remboursement des frais de télétravail n'est plus obligatoire, mais il peut être négocié au sein de l'entreprise. Deux options s'offrent aux employeurs :

¹ Cabinet ConvictionsRH (avril 2021)

² Statista 2024

³ Calcul basé sur le tarif Bleu d'EDF en juin 2024

⁴ Par rapport au prix HT de l'option base du Tarif Réglementé de Vente en vigueur au 01/10/2024

⁵ Par rapport au prix HT des Heures Pleines de l'option Heures Creuses/Heures Pleines du Tarif Réglementé de Vente en vigueur au 01/10/2024

1. Un remboursement des frais réels (électricité, chauffage, Internet) ;
2. Une indemnité forfaitaire exonérée de cotisations sociales.

L'Urssaf autorise les employeurs à verser une indemnité allant de 10 € par mois pour un jour de télétravail hebdomadaire, jusqu'à 50 € pour cinq jours. Ces remboursements permettent de compenser partiellement les frais, mais varient selon les politiques d'entreprise.

Des conseils pratiques pour réduire sa consommation d'énergie

Il est possible de réduire significativement sa consommation d'électricité grâce à des gestes simples. Le fournisseur Ohm Énergie, connu pour ses prix bas, mais aussi pour son engagement en faveur de la sobriété énergétique, recommande les actions suivantes :

- Éteindre complètement les appareils électroniques non utilisés ;
- Utiliser des multiprises avec interrupteur ;
- Régler son chauffage avec un thermostat programmable ;
- Opter pour des ampoules LED ;
- Placer son bureau près d'une fenêtre pour maximiser la lumière naturelle ;
- Utiliser des chauffages d'appoint efficaces (infrarouge ou céramique) pour chauffer uniquement l'espace de travail.

En parallèle, il est naturellement recommandé de comparer les offres des différents fournisseurs d'électricité pour choisir la plus avantageuse : des économies substantielles sont à la clé ! Par exemple, l'offre Modulo d'Ohm Énergie permet de bénéficier de tarifs jusqu'à 50% inférieurs⁴ au tarif réglementé de vente en journée (heures creuses « solaires » de 11h à 16h d'avril à octobre), et de jours 'ZEN' offrant même des réductions allant jusqu'à 75 %⁵. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur cette offre.

En adoptant ces pratiques, les télétravailleurs peuvent significativement réduire leur consommation d'énergie et leur facture d'électricité, tout en maintenant un environnement de travail confortable et productif.

À propos de OHM Énergie

Fournisseur alternatif d'énergie créé en 2018, Ohm Energie se donne pour mission de réconcilier économies et écologie en proposant à ses clients particuliers et professionnels une énergie d'origine renouvelable et des offres d'électricité et de gaz parmi les plus compétitives du marché. Ohm Energie affirme ainsi son engagement résolu en faveur des prix bas et de la défense du pouvoir d'achat des clients, et en faveur de la transition énergétique, des ENR et d'une consommation raisonnée de l'énergie. L'entreprise soutient les producteurs indépendants d'énergie verte pour proposer une électricité issue d'installations récentes en France et en Europe (éolien, solaire ou biomasse), Garanties d'Origine à l'appui.

Contact presse :

Bien Commun Advisory

Joacim Berenguer : j.berenguer@bcadvisory.fr - +33 (6) 64 40 21

¹ Cabinet ConvictionsRH (avril 2021)

² Statista 2024

³ Calcul basé sur le tarif Bleu d'EDF en juin 2024

⁴ Par rapport au prix HT de l'option base du Tarif Réglementé de Vente en vigueur au 01/10/2024

⁵ Par rapport au prix HT des Heures Pleines de l'option Heures Creuses/Heures Pleines du Tarif Réglementé de Vente en vigueur au 01/10/2024

Alexandre Golan : a.golan@bcadvisory.fr - +33 (6) 75 53 91 43

¹ Cabinet ConvictionsRH (avril 2021)

² Statista 2024

³ Calcul basé sur le tarif Bleu d'EDF en juin 2024

⁴ Par rapport au prix HT de l'option base du Tarif Réglementé de Vente en vigueur au 01/10/2024

⁵ Par rapport au prix HT des Heures Pleines de l'option Heures Creuses/Heures Pleines du Tarif Réglementé de Vente en vigueur au 01/10/2024